

NR21

Société en commandite par actions au capital de 268 260,80 €
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 PARIS
389.065.152 – RCS PARIS
LEI n° 969500CGTBE91NX76Q18
Euronext Paris - ISIN FR0004166155

Assemblée générale mixte du 16 décembre 2020 Compte rendu et résultat du vote des résolutions

Paris, le 17 décembre 2020

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de NR 21 s'est réunie le mercredi 16 décembre 2020 à 9 heures au siège, 87, rue de Richelieu - 75002 Paris, sous la présidence d'Altafi 2, Gérante représentée par Monsieur Eric Dumas.

Il est rappelé que les avis de réunion et de convocation ont été publiés et les convocations envoyées conformément à la réglementation applicable et que l'intégralité des documents relatifs à cette assemblée générale a été mise à disposition et reste disponible sur le site internet de la Société (www.nr21.eu - [avis préalable](#)).

Le bureau a constaté que l'ensemble des actionnaires ayant participé à l'assemblée générale représente 1 131 723 actions ayant droit de vote, soit un quorum de 85 %.

L'ensemble des résolutions proposées au vote de l'assemblée générale a été adopté. L'assemblée a notamment :

- **décidé une réduction de capital** motivée par les pertes, réalisée par voie de **minoration de la valeur nominale des actions de la Société de 1,12 € à 0,20 €**, le capital de la Société s'élevant désormais à 268 260,80 €, divisé en 1.341.304 actions de 0,20 € de valeur nominale chacune.
- **affecté au compte report à nouveau une somme de 100 000 € prélevée sur la réserve légale** devenue excédentaire suite à la réduction du capital ;
- **décidé une augmentation de capital d'un montant global brut maximum de 6 035 868 € (prime d'émission incluse) à réaliser avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires** par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire au prix unitaire de 1 €, tous pouvoirs ayant été conférés à la Gérance pour sa réalisation. **Le lancement de cette opération devra faire l'objet d'une publication d'un prospectus soumis à l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;**
- **décidé un regroupement des actions de la Société à raison de 100 actions anciennes échangées contre une action nouvelle.** Tous pouvoirs ont été donnés à la Gérance à l'effet de mettre en œuvre ce regroupement dont les modalités, en ce compris le calendrier des opérations qui seront réalisées après l'augmentation de capital, seront décrites au sein d'un avis de regroupement qui paraîtra au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO), quinze (15) jours au moins avant la date de début des opérations de regroupement.

Ces opérations, annoncées par la Société dans son communiqué du 9 novembre 2020, ont notamment pour objet de reconstituer les capitaux propres de la Société, devenus inférieurs à la moitié du montant du capital social.

Les statuts de la Société à jour et les résultats détaillés du vote des résolutions par l'assemblée générale sont disponibles sur le site internet de la Société.

A PROPOS DE LA SOCIETE - FR0004166155 - NR21

NR21 est une société en commandite par actions, cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Elle est contrôlée depuis le 1er août 2019 par Altarea, société mère du groupe Altarea, présent sur les trois principaux marchés de l'immobilier (Commerce, Logement et Immobilier d'entreprise) en tant que développeur et investisseur, lui permettant notamment d'être leader des grands projets mixtes de renouvellement urbain en France. NR21 n'a aucune activité, ne détient plus de filiale, ni participation et n'emploie aucun salarié.